

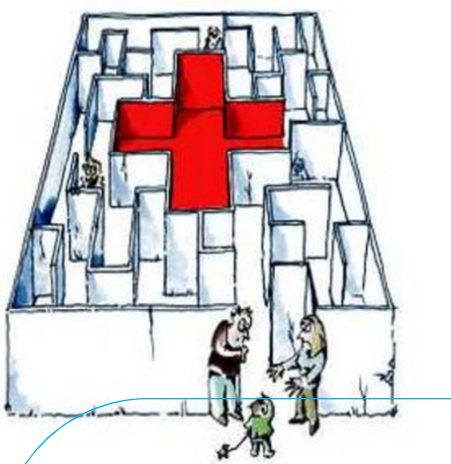
Echo des négos



### Télétravail : renégociation de l'accord Groupe

Depuis la signature du 1<sup>er</sup> accord cadre le 31 mai 2013, 11 entreprises du groupe AXA en France ont signé un accord et 3 (dont notre UES AXA CS & MATRIX) ont mis en place une expérimentation. Malgré quelques difficultés d'organisation, qui finissent toujours par être résolues, le bilan est très positif : **diminution de la fatigue et du stress, concentration et efficacité augmentées**, etc. Les salariés doivent maintenant tous être équipés en portables par AXA (même si la livraison chez AXA CS se fait attendre ; l'avenant au contrat de travail, même s'il est déjà signé, sera effectif lorsque les salariés auront leur portable). Pour les salariés concernés, l'accès au télétravail est considéré comme **une marque de confiance de l'entreprise**. L'UDPA-UNSA a beaucoup insisté sur cet aspect, demandant une formation des managers car certains sont encore réticents à ce mode de travail, craignant de « perdre » leurs collaborateurs. Qu'ils soient pourtant rassurés : un salarié en télétravail ne « disparaît » pas, il travaille à distance, est **parfaitement joignable** (parfois davantage qu'un salarié sur site), et **présent dans son service au minimum 3 jours par semaine**... Et une période d'adaptation est prévue dans l'avenant au contrat de travail.

La Direction doit envoyer très prochainement un projet d'accord pour la poursuite de la négociation.



### Evolution du contrat frais de santé des salariés d'AXA : pas si simple

Suite à d'importantes modifications législatives, les négociations sur l'évolution du contrat d'assurance santé complémentaire des salariés AXA s'est ouverte le 22 septembre 2015 au niveau de la Représentation Syndicale de Groupe (RSG) ; en effet pour ne pas être lourdement fiscalisés à compter du 1er janvier 2016, les contrats d'assurance santé complémentaire devront être « responsables », c'est-à-dire comporter obligatoirement de nouvelles obligations de garanties (forfait hospitalier, absence de franchise, etc.) mais aussi, des **plafonds de remboursement** pour les frais d'optique et les dépassements d'honoraires médicaux.

Les salariés AXA sont garantis par 3 niveaux obligatoires :

- + 1er niveau : sécurité sociale (SS) au niveau national
- + 2ème niveau : régime professionnel de prévoyance (RPP) au niveau branche pris en charge à 92 % par les employeurs et 8% par les salariés
- + 3ème niveau : sur-complémentaire (AXA) au niveau Groupe payé à 50/50 par employeurs et salariés

Afin de limiter les augmentations de cotisations, les négociateurs ont choisi de mettre les contrats obligatoires (RPP et AXA) en conformité avec le cahier des charges contrats responsables :

- + Remboursements équivalents en optique, avec une nouvelle grille AXA prévoyant l'accès au niveau 5 (haut de gamme) pour les opticiens du réseau Itélis, même si les montures restent plafonnées à 150 € ;
- + Par contre, les dépassements d'honoraires des médecins n'ayant pas signé de Contrat d'Accès aux Soins (CAS) seront au plus de 125 % de la base de remboursement en 2016 et ensuite de 100%. L'UDPA-UNSA a demandé qu'AXA propose un contrat groupe à adhésion facultative pour garantir un 4ème niveau prenant en charge entre autres une partie de ces dépassements d'honoraires.

Face à la complexité des nouvelles règles, il a été demandé la mise en ligne d'un simulateur de remboursement.

Au final, l'impact sur les cotisations est le suivant :

- + RPP : + 0,06% sur la part du salaire inférieur au plafond SS et + 0,12 % au-delà
- + AXA : - 0,104% sur le salaire (toutes tranches).



## Accord Prévention du stress et Qualité de vie au travail

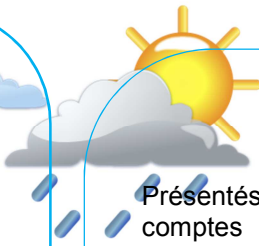
L'UDPA-UNSA a pris note des dispositifs figurant dans ce projet d'accord. Sans mettre en doute leur intérêt, nous avons rappelé à la Direction que la plupart des nouvelles mesures envisagées (espaces café, « lunch & learn », co-développement managérial ...) ne traitent pas les problèmes de fond générateurs de stress et de mal-être dans notre entreprise. Ainsi, la mise en place des dispositifs prévus par l'accord risque de servir de simple habillage dissimulant les pressions exercées sur les salariés et la surcharge de travail due à la baisse des effectifs annoncée par la Direction.

Comme nous l'avons affirmé à maintes reprises, l'exemple vient d'en haut : la Direction doit s'engager à donner l'impulsion et les moyens humains et matériels nécessaires, les formations nécessaires, pour aboutir à des organisations du travail, des modes de management et des relations de travail de qualité.

Pour l'UDPA-UNSA, c'est aussi en utilisant systématiquement les entretiens de fixation des objectifs et les entretiens de mi-année pour mettre en évidence l'excès de la charge de travail que l'on pourra enfin recruter et diminuer le stress au travail.

L'UDPA-UNSA a rappelé aussi à la Direction l'importance de la reconnaissance du travail, du sens du travail, pour que les salariés restent motivés.

Enfin, l'UDPA-UNSA a demandé que le diagnostic Qualité de Vie au Travail soit réalisé bien avant juin 2017, pour que la mise en place d'un plan d'action soit effective avant la fin de l'accord.



## Comptes de l'entreprise : Pas d'inquiétude

Présentés lors du dernier Comité d'Entreprise, les comptes arrêtés au 30 juin 2015 montrent une augmentation du chiffre d'affaires de 2,4% (hors effet de change) mais une baisse des résultats techniques liée à l'augmentation des sinistres graves. **L'année 2015 devrait être moins bonne que 2014 sans être mauvaise non plus.** L'UDPA-UNSA a relevé que l'impôt est en baisse (- 28 millions d'euros). Nous avons aussi noté que les primes connaissent une augmentation plus forte que dans l'exercice précédent, de ce fait le taux de frais généraux baisse légèrement. Un acteur majeur sur le marché des grands risques a annoncé une re-souscription totale de son portefeuille, ce qui devrait déclencher une remontée des taux.

Les salariés d'AXA CS & Matrix ont créé depuis plusieurs années de la richesse qui fait de nous une entreprise solide et reconnue. La situation actuelle influera-t-elle sur le plan stratégique d'AXA CS & Matrix ? La stratégie à 5 ans sera présentée au Conseil d'Administration du 9 novembre. L'UDPA-UNSA sera particulièrement mobilisée sur l'analyse de ce plan et de ses conséquences sur l'emploi, les organisations et les conditions de travail.

### PPE 2015

Direction	Taux	Effectif
Souscription et Commerciale	94,0	22
Services Clients et Matrix	93,6	36
Internationale Sinistres	93,7	37
Technique et Financière	93,6	16
Secrétariat Général	93,6	23
	<b>Moyenne</b>	<b>Total</b>
	<b>93,7</b>	<b>134</b>

--- En bref --- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref--- En bref---

### Shareplan et mandat SEPA

Avis à tous les salariés qui **pour la 1e fois ont fait un choix d'investissement dans Shareplan en plus de l'investissement à partir du PEEG** : il y a **urgence pour vous à adresser un RIB et le mandat SEPA dûment rempli** pour autoriser le prélèvement de votre investissement sur votre compte. **La date limite est le 2 novembre**, au-delà si vous n'avez pas fait le nécessaire votre souscription sera annulée.

Pour ceux qui avaient déjà effectué ce genre d'opération : vos coordonnées bancaires sont enregistrées et il n'y aura pas de difficulté particulière.

### Jours de ponts 2016

- 🇫🇷 Vendredi 6 mai (Fête de l'Ascension le jeudi 5 mai)
- 🇫🇷 Vendredi 15 juillet (Fête Nationale le jeudi 14 juillet)
- 🇫🇷 Lundi 31 octobre (Toussaint le mardi 1er novembre)

<b>Vos candidats</b>	Frédéric ABEL	52 29 41	Serge BONTEMPS	57 87 56	Alain BOUQUET	57 81 65
	Sylvie CALONE	57 89 55	Annie CHEHILITA	57 82 74	Dali CHOPIN	57 83 49
	Adeline COLLIN	57 80 12	Ludovic DUCOIN	57 92 07	Marie-Pascale DUVERNOIS	57 95 37
	Catherine HUET	57 92 56	Petra KOK	57 90 49	Sandrine LEGRAND	57 91 56
	Evelyne LENOIR	57 89 98	Didier MEUNIER	57 85 41	Michel MONGUILLON	57 91 24
	Sylvie PEDRONI	57 92 06	Yveline PITROU	57 92 42	Michel RIZZO	57 93 13
	Christine SORGENFREI	57 93 94	Véronique STOUKY	57 93 98	Anne-Juliette TILLAY	57 94 29
	Xavier TIRACHE	57 94 26	Marie-Pierre VAMPARYS	57 94 67		

